POUR VERMILLONVILLE.—Le bateau à vapeur KIAMICHA, capt. Irwin, reçoit un fret et va partir sous peu.

POUR LA RIVE DE BAYOU VERMILION.—Le bateau à vapeur MONMOUTH, capt. Pierre, partira le 10 décembre du port de Vermillonville et tous les derniers débarcadères du Vermillon.—Pour plus d'informations, s'adresser à

JOHN HALL, 1, Rue Levee.

Nous avons été régulièrement que vingt-quatre heures, et partiront seulement contrariés, et offrir toute sécurité aux passagers, aux marchandises et aux bagages.

JULES DES ETATS-UNIS.

POUR COVINGTON et les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf et solide CUENAN, capitaine J. W. Hoffman, partira tous les lundi, mercredi et vendredi, après l'arrivée du bateau de Bayou Bonne-Terre du matin. A son retour, il partira tous les lundi, jeudi et samedi à 7 heures du matin.

LE CUENAN forme un voyage à Madisonville tous les vendredis, et quelquefois à Covington à deux heures de l'après-midi, après l'arrivée des chariots. Ce bateau recommence le dimanche soir, pour le voyage de Madisonville, et continue régulièrement pendant les jours de vendredi et samedi en ville.

Pour plus ample informations, s'adresser à

CHARLES DUPOUR No 11, Conti.

Paquebot du Bayou Sara et de Wilkinsport.—Le bateau à vapeur PRINCESSE CREOLE, capt. John M. Scott, fera à l'avenir régulièrement des voyages que ce Wilkinsport, en ne faisant que trois jours de la partie de la Nouvelle-Orléans, et de Bayou Sara pour les mercredi et samedi, jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes qui voudront en faire partie pourront être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.

Entrée au bal—Cavaliers $1, gratis pour les Dames. Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie. 2 déc.

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

L'propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, s'honneur d'annoncer au public qu'il l'a ouvert pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI, jusqu'à nouvel avis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.

Prix d'entrée—Un Cavalier.....$1 00
Dames.....Gratis

GEORGE STEVENS, Directeur

N. B.—A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix. 30 nov—

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS.

MUSIQUE MILITAIRE.

Mr. H. B. LEHMAN, artiste du Théâtre d'Orléans, remercie le public du patronage qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour son ORCHESTRE DE SOIREES ET BALS PARTICULIERS. Dans le but de mieux mériter la faveur de ses amis et du public en général, il s'est adjoint M. COBINI, artiste bien connu et justement apprécié. Ils seront toujours prêts à fournir la musique vocale et instrumentale. Leur orchestre est complet, ils se sont procuré les quadrilles, valses, polka &c. du dernier genre et actuellement en usage dans les salons de Paris.

M. LEHMAN a également organisé un CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, et invite les différentes compagnies de la Légion de venir leur honorer de leur patronage, soit pour sortie de compagnies, soirées dansantes, soirées, corps de musique militaire aura régulièrement une répétition chaque semaine, rue St. Louis, entre celle de Chartres et Passage de la Bourse.

Les MM. les habitants de la rive gauche du Mississippi pourront dès maintenant se prévaloir des mêmes sources pour s'arranger avec Mr. Lehman, ou Mr. Cobini.

Adresse, rue Ste. Anne, No. 95 entre Royale et Bourbon, ou auprès de contrôle du Théâtre d'Orléans. 19 oct

MME. FREMINEAU,

RUE ROYALE, No. 133,

A l'honneur de prévenir les Dames de la Nlle Orléans et de la campagne, qu'elle ouvrira, jeudi 5 du courant, ses ateliers et nouveautés d'hiver.

Elle offrira en vente un joli assortiment de robes et cachemires pour robes, chapeaux, articles de mariage et de bal, quincaillerie fine &c., en général tout ce qui concerne la mode et nouveautés.

Ses prix seront comme toujours très modérés tant pour la vente que pour la confection des articles. 3 nov—1m

MANCHANDISES SECHES.

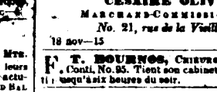

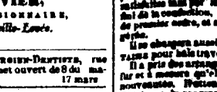

J'AI l'honneur de recevoir par le navire Tagliono, de France, un assortiment de la plus magnifique de MARCHANDISES DE FANTAISIE, pour dames, consistant en partie de VISITES, MANTEAUX, MANTILLES, ECHARPES, ETOLES, BRODERIES, COUVERTURES DE MARIE, RUBANS, DENTELLES, FLEURS, GANTS, BAS, ainsi qu'une variété d'articles répondant à tous les goûts. Aussi—CHAPEAUX DE DAMES, en tous genres.

Ces marchandises ont été dernièrement ouvertes et je prie les dames et messieurs de cette ville de venir les examiner. D. F. WEYMOUTH, 57, Canal.

Les marchands commissionnaires et autres, ayant des ordres à remplir pour achat d'articles de modes, sont priés de vouloir bien nous les envoyer, et nous ferons tous nos efforts pour les satisfaire. 24 nov—1P

PROCLAMATION—Avis est donné par le présent que le John Button, et juge de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller le cautionnement suivant

Un assortiment de cinq mille piastres, souscrit par lui le 28 avril 1843, comme juge de paroisse pour la paroisse d'Iberville, ensemble avec Aubry Dupuy et Nathan Morrison, ses cautions.

Toutes personnes intéressées auront à adresser par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que le dit cautionnement soit annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de l'existence indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur,

ISAAC JOHNSON.

Hmy 30 CHARLES GAYARRÉ, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION—Par ISAAC JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que dans les années 1826 et 1828, feu François Dupré, notaire public, a reçu pouvoir du juge de ville de la Nouvelle-Orléans, fournit, pour assurer la fidélité et exécution de ses devoirs, jardevant Peter de Armas, notaire, le 3 mars 1826 et le 1er mars 1828, deux hypothèques sur une propriété située en cette ville, au coin des rues Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne et cent vingt pieds sur la rue Toulouse, chacune pour la somme de huit mille piastres; les dites hypothèques ayant été enregistrées au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville.

Et attendu que Catherine Mibon, veuve de feu François Alquette, s'est adressée à moi pour la main levée des dites hypothèques

Avis est donné à tous intéressés d'adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la publication du présent, les raisons qui peuvent s'opposer à la main-levée des dites hypothèques.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 18 novembre de l'année 1846 et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

ISAAC JOHNSON.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 14 nov—30

CHIRURGIEN DENTISTE,

RUE DU CANAL, No. 69,

Ancien local de la Banque de Carrollton.

Le docteur J. T. BEAUREGARD, l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il s'est rendu de nouveau dans cette ville, pour s'y livrer tout entier à l'exercice de sa profession.

Le docteur BEAUREGARD donne des consultations, et il soulage les malades de la bouche. Son cabinet est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

28 nov 1an

Dr. E. COMMUNY,

DENTISTE

RUE BOURBON, No 280,

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui ont honoré de leur confiance voudront bien le continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY,

SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,

PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint-Philippe.

22 déc

MESSIEURS P. BLANCHARD et ACHILLE LION Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets Rue Royale, entre Bienville et Dumaine, (ci-devant le docteur A. Lion).

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le souvenir de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois, ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans l'intérêt de leur nombreuses clientelles, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à rendre, voir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public. 8 juin

BUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE,

RUE BOURBON No. 118,

Ancien établissement de M. Brana, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise, et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. BUFFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No 141 25 août—1a

Bureau d'Agence Générale.

LES soussignés ont ouvert, à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 4, entre St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.

Ils se chargeront de toute espèce de recouvrements, traduction, règlemens et balances de livres, copies, etc.

Dans le cas, où pour transactions importantes, une garantie serait demandée, ils se chargent d'y satisfaire.

Le règlement pour toute collection qui leur sera confiée aura lieu sous le bandé.

Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.

Une agence spéciale pour le nettoiement et l'entretien des cheminées a l'année est établie à leur bureau.

Nouvelle-Orléans, 20 août 1846.

M. BERTUS,
M. RUFFIER.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition, et des manœuvres journaliers.

Le nouveau bureau de placement établi par M. J. B. LACROS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la chasse ouvrières, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Chaos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bêtes en de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, pourront être mis en rapport avec des hommes qui leur offriront les meilleurs les plus avantageux.

Chez M. Chaos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship brokers) et les chefs de cette nature établissements trouveront constamment des bons de lest, comme de possession, matelots, maîtres-d'équipage, garçons de cale, barbiquers et navrages, et pourront en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises, des Lions, des gardiens pour bals de justice, lorsque le cas se présentera. Mêmes chercheurs pour tuer (robbers); plus, des jardiniers.

P. H. PERRIER AGENT SUR DEPOT.

Les étrangers qui ont des transports ou des bateaux à faire de leurs marchandises, ils seront logés et assurés à bon prix. Mr. Chaos demandera apportés à ceux qui en demandent, des domestiques et des ouvriers étrangers, maîtres-d'hôtels et d'hôtels, comme aussi des ouvriers de toute sorte, tant que